

## 13ème législature

Question N° : <b>39934</b>	de <b>M. Terrasse Pascal</b> ( Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Ardèche )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	Éducation nationale	
Ministère attributaire :	Éducation nationale	
	Question publiée au JO le : <b>20/01/2009</b> page : <b>444</b>	
Rubrique :	enseignement secondaire	
Tête d'analyse :	programmes	
Analyse :	langues anciennes	
<b>Texte de la QUESTION :</b>	M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences néfastes de la réforme du lycée sur l'enseignement des langues anciennes. En effet, la réforme du lycée va mettre en concurrence les langues antiques avec non seulement les enseignements artistiques, les sciences économiques et sociales et les langues vivantes, mais aussi avec la littérature française, et l'histoire géographie, ainsi qu'avec tous les modules scientifiques. Ainsi, les élèves des filières scientifiques, qui constituent actuellement une très grande partie des latinistes et des hellénistes, n'auraient désormais plus accès au latin et au grec, alors que la force de ces deux langues était justement d'être accessibles à toutes les filières. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre à ce sujet.	
<b>Texte de la REPONSE :</b>		